

M. Whelan: Madame le Président, si tout va comme je l'espère, ce devrait être possible.

LE DÉTAIL DU PROGRAMME

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit au député de Saskatoon-Ouest, le gouvernement songe à indemniser les céréaliers pour le grain produit et consommé au Canada?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je n'ai jamais parlé des céréales consommées au Canada ou vendues à l'étranger. Le député devra attendre notre rapport et nos calculs. Tout sera divulgué dès que le gouvernement aura pris une décision.

* * *

L'AGRICULTURE

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Elle a trait au programme d'aide à l'entretien des troupeaux dans l'Ouest du Canada. Sauf erreur, le ministre est encore chargé de ce programme. Madame le Président, nous avons appris que la neige servait à déterminer le niveau des précipitations. La Commission d'appel a signalé au ministre qu'il vaudrait mieux ne pas en tenir compte. J'aimerais que le ministre me dise comment les éleveurs de l'Ouest pourront nourrir leur bétail de promesses libérales et de boules de neige, après le 31 mars, lorsque ces paiements auront pris fin.

● (1500)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait à quel point une bête peut devenir grasse en ne se nourrissant que de boules de neige et de promesses libérales. Dans le même ordre d'idée, il sait également que les bêtes peuvent engraisser en avalant l'air que remuent les conservateurs.

Des voix: Règlement!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RAE—L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FONDS PUBLICS—DÉCISION DE M^{me} LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Mercredi dernier, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a soulevé la question de privilège relativement à la distribution de subventions dans les circonscriptions représentées par des députés ministériels et par des membres de l'opposition. Je tiens à signaler que ce problème relève plus de la politique que de la procédure. Plusieurs députés, dont le député de Broadview-Greenwood lui-même, ont reconnu que la question de privilège n'était pas fondée. Au cours de ses observations, il m'a demandé de donner mon avis

Questions au Feuilleton

sur le bien-fondé d'une pratique qui semble discriminatoire à l'égard des députés de l'opposition.

Des députés m'ont également demandé de commenter une décision rendue par M. l'Orateur Jérôme en date du 10 décembre 1979, à laquelle il a été fait allusion à plusieurs reprises. A cet égard, Je tiens à dire que je suis d'accord avec le principe de cette décision, qui stipule en partie ceci:

... on ne doit... avoir recours aux fonds publics que pour des activités strictement parlementaires...

Je n'ai aucune hésitation à dire que j'approuve sans réserve cette partie de la décision et que je m'y rapporterai chaque fois que le cas se présentera.

Dans sa décision, M. l'Orateur Jérôme a fait quelques remarques qui ont été citées à la Chambre également mercredi dernier. Quelles que soient les raisons qui l'ont poussé à faire des commentaires plutôt que de rendre une décision sur le bien-fondé de certaines pratiques, ses remarques sont distinctes des questions de Règlement ou de privilège.

Comme je l'ai dit mercredi dernier:

J'hésiterais à faire des remarques sur les situations qui ne me sont pas clairement exposées pour qu'une décision soit prise.

Autrement dit, j'assumerai la tâche qui m'incombe en vertu du Règlement, à savoir déterminer les cas où il y a atteinte aux privilèges des députés ou infraction au Règlement. Mais j'outrepasserai mes pouvoirs, qui se limitent à faire appliquer les règles de procédure, en cherchant à commenter les remarques de mon prédécesseur ou des questions qui ne touchent pas la procédure. C'est une chose que je ne peux évidemment pas faire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. FLIS—LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, j'ai le plaisir de déposer 4,000 pétitions de commettants et autres personnes qui désirent marquer leur appui au rapatriement de la constitution accompagnée d'une formule d'amendement et d'une charte des droits et libertés, avec la garantie dans cette charte de la notion de multiculturalisme.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1645, 1970, 2030 et 2054.